

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Auvergne-Rhône-Alpes

Lempdes, le 22 novembre 2017

Service régional de l'économie
agricole, agro-alimentaire et des
filières

Affaire suivie par : Annick Jordan-Dupas
Téléphone : 04 73 42 16 90
Courriel : sreaaf.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

***Procès verbal de la réunion de la Coreamr formation spécialisée agro-écologie
du 14 novembre 2017 de 10h à 13h à la DRAAF
(en visioconférence bi-sites Lempdes et Lyon)***

Objet : procès verbal de la réunion de la formation spécialisée « agro-écologie » de la COREAMR du 14 novembre 2017 d'examen des demandes de reconnaissance de 7 collectifs agricoles en tant que GIEE (Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental)

P. J. : les diaporamas présentés en séance sont disponibles sur le serveur ftp à l'adresse diffusée dans l'invitation (à copier-coller dans la barre d'adresses de l'explorateur de fichier Windows)

Présents (par ordre alphabétique du nom de la structure) :

M. Bruno Locqueville, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt adjoint, présidant la réunion par délégation du Préfet de région, ainsi que :

CFDT	Thierry GIRARD
Chambre régionale d'agriculture	Jean-Luc FLAUGERE, vice-président Jean-Marie VINATIER, chef du service Innovations agronomiques et territoriales
Coop de France	Patrice DUMAS, président Maud BOUCHET, chargée de mission agro-écologie
DRAAF, SREAAF	Annick JORDAN, Chef de projet agro-écologie
DREAL	Jérôme CROSNIER, adjoint au chef de pôle police de l'eau et hydroélectricité
FRAB	Patrice GOUTAGNY, porte-parole
FRANE	Philippe GRENIER
FRCUMA	Dominique BERTRAND, secrétaire général adjoint Anne-Claire KUBALA, chargée de mission innovation et agro- écologie collective
InPACT	Gilles BAS, administrateur
INRA	Daniel ROYBIN, chargé de mission partenariat agriculture Rhône- Alpes et animateur programme PSDR4 Rhône-Alpes
ISARA	Joséphine PEIGNE, enseignant-chercheur, resp recherche agro- écologie
NCE (Négoce Centre-Est)	Delphine PAUL-DAUPHIN, déléguée régionale
Pôle du conseil indépendant en agriculture	Lilian BACHELLERIE, gérant de l'EURL Chrysope

Absents ou excusés

ACTA (pouvoir à la CRA), ARS (pouvoir à la DRAAF), agence de l'eau Loire Bretagne, agence de l'eau Adour Garonne, agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Celavar (pouvoir à la FRAB), CGT, Confédération paysanne (pouvoir à la FRAB), Conseil régional, Coordination rurale, FRANE (pouvoir à la FRAB), FRAPNA (pouvoir à la FRAB), FRSEA (pouvoir à la CRA), JA (pouvoir à la CRA), Vivea ; membres sans voix délibérative : APARA (association des parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes), Ardear, Arvalis Institut du végétal, BASE, FRCIVAM, Idèle, VetAgro Sup.

1. Examen des candidatures à la reconnaissance en tant que GIEE

Préambule :

- Il est rappelé que la commission porte un avis non pas sur la qualité du projet en tant que tel mais sur l'adéquation du projet candidat au dispositif GIEE (cf. les 10 critères figurant dans le décret GIEE d'octobre 2014).
- Chaque porteur de projet candidat à la reconnaissance en tant que GIEE recevra un courrier de la Draaf avec les recommandations du comité d'expertise et de la Coreamr, dont il est invité à tenir compte dans la mise en œuvre de son projet s'il est reconnu et dans le nouveau dossier déposé si la reconnaissance est ajournée.

Résultat des délibérations :

Candidature « nom de la structure porteuse » (dpt)	Avis de la Coreamr	Commentaire
SOCAVIAC (03)	favorable à l'unanimité	Avis et recommandations de la Coreamr : - thématique très innovante pour la zone (mais pas pour d'autres comme la Savoie), et aux effets très intéressants ; le collectif est réduit (6 agriculteurs) donc être vigilant à la diffusion - quelques partenaires importants envisagés seront à confirmer et d'autres à envisager dans le domaine public, en plus du bureau d'étude (INRA Lusignan, Institut technique) - les indicateurs de résultats sont à travailler - point de vigilance autour du travail : la gestion des parcs est complexe, elle ne réduit pas le travail, mais plutôt le déplace sur une période où concurrence avec les cultures.
Vivacoop (07)	propose à l'unanimité ajournement et encourage à redéposer un dossier tenant compte de ses recommanda tions	Avis et recommandations de la Coreamr : - projet intéressant avec réouverture de friches et création de filière qui contient le potentiel pour un GIEE mais l'approche est trop centrée sur la filière et pas assez sur les exploitations (actions, indicateurs...) - le projet est trop centré sur l'atelier PPAM et l'approche système d'exploitation est insuffisante ce qui est rédhibitoire, surtout avec conversion AB envisagée - il manque un partenariat avec un institut technique des PPAM - la conversion AB prévue est à retravailler
Association Viandes Agro-	propose à l'unanimité	Avis et recommandations de la Coreamr : - la problématique est intéressante et pertinente, le projet contient

pastorales (38)	ajournement et encourage à redéposer un dossier tenant compte de ses recommandations	le potentiel pour un GIEE - mais le dossier n'est pas assez clair, ni précis, voire incomplet, notamment sur les changements de pratiques - l'approche à l'échelle de l'exploitation et en termes de système de production est insuffisante - il manque le lien entre l'alimentation et la qualité de la viande et la façon dont on la valorise auprès des consommateurs - plusieurs partenaires importants envisagés seront à confirmer - point de vigilance sur le fonctionnement du collectif qui est très dispersé
GDA Forez-Emblavez (43)	favorable à l'unanimité	Avis et recommandations de la Coreamr : - projet qui correspond bien à un GIEE (critères validés), innovant sur la zone, avec mobilisation d'un outil existant (Capflor), de nombreux partenaires diversifiés - un rapprochement est à prévoir avec le pôle AB massif central pour bénéficier des retours d'expérience (outil Cap'Flor et dynamique de groupe)
Association des producteurs, fromagers affineurs (APFA) (63)	favorable à l'unanimité	Avis et recommandations de la Coreamr : - <i>nota bene</i> : l'analyse du projet nécessitait de regrouper les 2 dossiers déposés successivement (en 2016 et en 2017) pour obtenir l'ensemble des informations et évaluer la cohérence - projet innovant pour la zone (démarche collective, AB, association PFA), projet cohérent entre conversion Bio et outil de transformation-commercialisation - le projet manque de précisions sur les actions d'accompagnement à la conversion AB (système fourrager, autonomie alimentaire) et d'indicateurs de résultats du projet (triple performance) - point de vigilance sur l'éventuelle reconduction de la dérogation concernant les étables entravées en AB
Bio63 (63)	favorable à l'unanimité	Avis et recommandations de la Coreamr : - l'accompagnement présente une combinaison originale et variée de formats et d'approches différentes et complémentaires, au sein et hors du groupe ; le projet est innovant pour la zone ; la diversité des fermes (AB et conventionnels) et leur répartition sur le territoire sont un point fort, de même que la diversité et la complémentarité des partenariats mobilisés - il est recommandé de développer la valorisation du réseau AB et d'envisager un allongement de la durée du projet
Biojolait (69)	propose à l'unanimité ajournement et encourage à redéposer un dossier tenant compte de ses recommandations	Avis et recommandations de la Coreamr : le projet est bien posé et contient le potentiel pour un GIEE mais présente des points faibles à retravailler : - la dimension économique du projet est à travailler (analyse des coûts par exemple) en lien avec les évolutions techniques prévues - l'approche en termes de système d'exploitation est insuffisante dans les actions envisagées - il manque une structure AB pour l'accompagnement et comme partenaire et un lien avec d'autres groupes de producteurs laitiers

	tions	bio ou en conversion sur la zone.
--	-------	-----------------------------------

Remarques générales autour des candidatures GIEE :

- La CFDT estime qu'il serait intéressant de rajouter le nombre d'UTH (y compris les salariés) dans la fiche de présentation des GIEE, en plus du nombre d'exploitants, de façon à donner une idée de l'emploi.
- Plusieurs projets annoncent une durée de 3 ans. Cela semble un peu court pour des changements de pratiques dans le domaine de l'agro-écologie qui nécessitent de raisonner sur le temps long. Peut-être les porteurs de projets essayent-ils de se caler sur la durée maximale d'utilisation des aides à l'animation (cf. l'appel à projets DRAAF). La DRAAF pourrait leur suggérer de prévoir une durée cohérente, éventuellement supérieure à 3 ans, quitte à déposer successivement deux demandes de financement de l'animation (ex : projet de 5 ans avec une demande d'aide pour 3 ans puis une autre pour 2 ans).

2. Informations générales autour des GIEE :

- Elles n'ont pas été présentées en séance faute de temps ; se reporter au diaporama sur ftp://draaf-ara_sreaaf-ext:sreaaf-ext@ftp.agriculture.gouv.fr ;
- **Le suivi des GIEE** : il relève de la DRAAF. L'obligation réglementaire est d'un bilan tous les 3 ans et à la fin du projet. Les premiers GIEE auront 3 ans d'âge au printemps prochain. La FRAB souligne l'importance de prendre ce recul et s'interroger sur la façon dont la Coreamr s'approprie ce sujet.
- **La capitalisation des acquis des GIEE** relève de chaque GIEE. **La coordination régionale** de cette capitalisation relève de la CRA, en partenariat avec les organismes de développement de la région. Un programme régional est en cours de construction et sera présenté à la prochaine réunion. La CRA prévoit entre autres : la coordination du réseau des GIEE en lien avec les autres groupes (prévu dans le projet pilote régional du PRDAR), un appui avec des ateliers d'échanges d'expériences, un questionnement à la recherche-développement régionale, la diffusion des livrables des GIEE via un site national (giee.fr) qui a été lancé en septembre dernier.
- **Le financement des GIEE** :
 - Le plan écophyto (V2) apporte une opportunité de financement pour les GIEE qui abordent la réduction d'utilisation des produits phytosanitaires (crédits écophyto issus de la redevance sur pollutions diffuses gérés par les agences de l'eau). Ils peuvent solliciter d'être labellisés « groupe 30 000 » et ainsi demander des aides à l'animation (directement à l'agence de leur territoire). Ces aides ne seront toutefois cumulables avec les aides à l'animation dédiées aux GIEE (crédits Casdar gérés par la Draaf) qu'en 2017. A partir de 2018, un décroisement complet des aides sera adopté.
 - Les aides aux investissements individuels et/ou collectifs sont ouverts sur les 2 PDR (Auvergne et Rhône-Alpes) et accessibles aux GIEE comme aux groupes « 30 000 » écophyto (avec une légère différence de grille) avec des cofinancements agences de l'eau.

3. Examen d'une demande de retrait de reconnaissance GIEE

L'association « l'avenir ensemble 63 », accompagnée par les JA63, qui est reconnue GIEE depuis décembre 2015, n'a pas pu démarrer son projet faute de parvenir à mobiliser les membres sur les actions prévues ; elle a donc envoyé à la DRAAF une demande de retrait de sa reconnaissance en tant que GIEE. Le retrait est voté à l'unanimité. Un arrêté sera proposé à la signature du préfet.

4. Point d'information sur le PRDAR (Programme Régional de Développement Agricole et Rural) par la Chambre régionale d'agriculture : voir le diaporama sur ftp://draaf-ara_sreaaf-ext:sreaaf-ext@ftp.agriculture.gouv.fr

Pour le préfet et par délégation,
le directeur régional adjoint de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt



Bruno LOCQUEVILLE

